

## Document d'information

### LE TRAITÉ SUR LA NON-PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES

- Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) vise principalement à prévenir l'émergence de nouvelles puissances nucléaires.
- Les dispositions fondamentales du TNP prévoient que :
  - Seules les cinq puissances nucléaires (États-Unis, Russie, Chine, Royaume-Uni et France) peuvent posséder des armes nucléaires.
  - Tous les États non dotés d'armes nucléaires acceptent les garanties internationales qui visent à empêcher que l'énergie nucléaire ne soit détournée de ses utilisations pacifiques pour la fabrication d'armes nucléaires.
  - La promotion de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et du transfert du matériel et de la technologie vise toutes les applications civiles.
  - Tous les États parties s'engagent à poursuivre les négociations visant un désarmement général et complet, et en particulier l'élimination des armes nucléaires par les puissances nucléaires.
- Le Traité a déjà reçu l'adhésion de 171 pays, y compris les cinq puissances nucléaires, ce qui en fait le plus important accord international jamais conclu sur le contrôle des armements.
- Le TNP était prêt à être signé dès le 1<sup>er</sup> juillet 1968. Le Canada a signé l'accord le 23 juillet et l'a ratifié le 8 janvier 1969. Le Traité est entré en vigueur le 5 mars 1970.
- Tous les cinq ans, le Traité est soumis à un examen qui consiste à vérifier s'il satisfait aux objectifs prévus par ses dispositions. À ce jour, il y a eu quatre Conférences d'examen.
- Lors des premières négociations, certains pays hésitaient à renoncer de façon définitive au droit de posséder des armes nucléaires. Par conséquent, il a été décidé que 25 ans après son entrée en vigueur, période maintenant écoulée, les États parties au Traité devaient décider si celui-ci serait reconduit indéfiniment ou pour une ou plusieurs périodes fixes. Cette décision importante sera prise dans le cadre d'une conférence, qui se tiendra à New York, du 17 avril au 12 mai.